

## Conseil Municipal de Castillon-la-Bataille

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mai 2015

**Etaient présents** : MM. Jacques BREILLAT, Jean-Claude DUCOUSSO, Patrick TRACHET, Jean-François LAMOTHE, Alain LEYDET, Gérard FERAUDET, Jean-Pierre BECHADERGUE, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Pierre MEUNIER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Marie-Noëlle MAGNE, Nicole FROUIN, Sylvie LAFAGE, Martine CHIVERCHE, Françoise PRIOUR, Christine JOUANNO, Violette BOUTY.

**Etaient absents excusés** : M. Jérôme BORNERIE donne procuration à M. Jacques BREILLAT, Mme Hélène NEWMAN donne procuration à Mme Nicole FROUIN, Mme Aurélie BOULANGER donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, Mme Sophie SEIGUE donne procuration à Mme Martine CHIVERCHE.

*Le scrutin a eu lieu, Mme Françoise PRIOUR a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

---

La séance est ouverte à 19h30.

Après avoir procédé à l'appel nominal des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2015**

---

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

### **DECISIONS**

---

**OBJET : NO. D15-03-03 ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE, LA REQUALIFICATION, LE REMPLACEMENT DE CLOTURES ET DES PORTAILS DANS LE SECTEUR DE L'ECOLE MATERNELLE EPISKOPI**

Monsieur le Maire informe les élus que le marché pour la réalisation de travaux de voirie, la requalification, le remplacement de clôtures et des portails dans le secteur de l'école maternelle Episkopi est attribué :

- Pour le lot 1 « Voirie », à l'entreprise « Eurovia », pour un montant de 49.083,62€ ttc
- Pour le lot 2 « Clôtures », à l'entreprise « Chatauret », pour un montant de 15.064,13€ ttc

Il précise qu'au budget primitif une somme de 90 000 € HT avait été inscrite, soit une estimation supérieure de 25 853 € aux prix proposés. Ces travaux de mise en accessibilité, vont permettre de terminer la mise en conformité de toute la voirie qui constitue « l'îlot » du centre culturel.

**OBJET : NO. D15-04-04 CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES DES SPECTACLES**

Le Maire de Castillon-la-Bataille informe les élus de la création d'une régie de recettes des spectacles.

Article 1: Une régie de recettes est instituée, auprès du service municipal « Spectacles ».

Article 2 - Cette régie est installée à la Mairie de Castillon la Bataille, 25 place Turenne 33350 Castillon la Bataille.

Article 3 : La régie encaisse les droits d'entrée des spectacles organisés par la ville, ainsi que le produit des ventes de la buvette, y compris alimentaire, lors des spectacles.

Article 4 : Les recettes de l'article 3 sont encaissées selon les modes de règlements suivants : espèces, chèques

Article 5 : La régie fonctionne à partir du 7 mai 2015

Article 6 : Il n'est pas ouvert un compte de dépôt de fonds

Article 7 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé 1500€

Article 8 : Un fonds de caisse d'un montant de 150€ est mis à disposition du régisseur.

Article 9 : Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont désignés par le Maire sur avis du comptable assignataire

Article 10 : Le régisseur est tenu de verser le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le montant maximum de l'article 7, lors de sa sortie de fonction ou lors de son remplacement par le mandataire suppléant et au minimum une fois par mois.

Article 11 : Le régisseur et le mandataire ne sont pas assujettis à constituer un cautionnement

Article 12 : Le régisseur et le suppléant ne percevront pas d'indemnité de responsabilité.

Article 13 : Un ou plusieurs mandataires pourront être nommés sur la régie.

## **DELIBERATIONS**

### **OBJET : N° L 15-05/15-01/FI SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Jean-Claude Ducouso, 1<sup>er</sup> adjoint, présente aux élus les montants mis au vote. Il indique que les demandes des associations doivent être fondées sur des engagements à réaliser des projets d'intérêt public sur et pour la commune. Toutes les associations citées ont adressé à la mairie un dossier de demande de subventions sur le nouveau modèle réalisé par la municipalité.

L'analyse et la vérification des dossiers de demande de subventions permettent de proposer au vote du Conseil Municipal l'attribution des subventions suivantes :

<b>Association</b>	<b>Subvention 2014</b>	<b>Demande de l'association</b>	<b>Subvention 2015</b>
ADELFA (Etude et lutte contre les fléaux atmosphériques)	-	200	200
Aide à l'Education		500	500
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200	200	200
AMICALE LAIQUE	2 300	2 000	2 000
Amis de St Symphorien	800	500	500
ANCIEN COMBATTANTS PRIS.DE GUERR ACPG	450	600	450
Banque alimentaire		Non précisé	
Boite à Musique	1 100	1 500	1 500
CERCLE ESPRIT 77	300	1 200	700
COMITES DES FETES DE CASTILLON	15 000	27 500	15 000
Comité de jumelage	0	3 065	
Cygnés de vie	-	1 000	500
FNACA	100	100	100
FNATH Section Castillon la Bataille			
GDSA 33 GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE GIRONDE	250	250	250
GHRESAC	600	1 000	850
Imaginarium	0	2 000	0
Interculturelle	-	1 000	500

JEUNES SAPEURS POMPIERS CAST	150	Non précisé	100
LIONS CLUB	-	1 000	500
MEDAILLES MILITAIRES	75	80	80
PARALYSES DE France		Non précisé	
SECOURS CATHOLIQUE	-	400	250
SECOURS POPULAIRE	350	350	250
Syn.Com.Non.Séd.AR LIBOURNE	1 400	0	1 400
U.C.I.A.P.C. Plein Centre	26 000	46 000	15 330
BADMINTON	350	500	500
BAMBOU CASTILLONNAIS	400	400	400
BOULE D'OR	500	600	500
COMPAGNONS DU VELO	10 000	11 000	11 000
Déjantés du Coteau	750	1 400	750
FUSIL CASTILLONNAIS	300	400	300
HAND BALL CLUB	3 480	3 100	3 100
JUDO CLUB	1 800	2 000	1 800
KARATE DO	1 200	1 400	1 200
LE MERIDIEN TAI CHI CHUAN Equilibre	150	400	150
MOULIETS ATHLETIQUE CLUB	3 500	4 300	3 500
PETANQUE FOMBEAUDAISE	400	400	400
ROWING CLUB CASTILLONNAIS	4 000	11 500	11 000
TENNIS CLUB	1 200	1 600	1 200
UNION SPORTIVE CASTILLON (USC)	7 000	8 000	7 000
	<b>99 655</b>	<b>137 945</b>	<b>84 460</b>

Monsieur Jean-Claude Ducouso indique qu'il a été demandé à « l'amicale des donneurs de sang » la réalisation d'actions de sensibilisation dans la commune. « La boîte à musique » animera sur la commune la fête de la musique du 20 juin prochain.

Monsieur le maire ajoute que dans le cadre du projet autour du cancer du sein une discussion est en cours avec l'association « Cercle Esprit 77 » pour voir si nous souscrivons à une table. Le « comité des fêtes » ne sera pas mis en difficulté, la commune est prête à revoir sa contribution annuelle à la hausse si la situation difficile que connaît actuellement l'association ne trouve pas de solution, ceci se fera aussi en fonction des projets.

Monsieur Jean-Claude Ducouso explique qu'une demande de rendez-vous est en cours avec « le comité de jumelage » et le maire. En attendant, aucune subvention n'est proposée au vote

des élus. « Cygne de Vie » est aujourd'hui très impliqué dans le projet de création de jardins partagés. La « Fnath » a changé de nom. Les élus sont en attente d'une demande officielle de subvention avant d'attribuer une subvention. Pas de demande reçue à ce jour en mairie. L'association « Imaginarius » a reçu des subventions importantes du conseil général et la commune a aidé à l'organisation de la journée organisée à l'Ehpad de Castillon. Le « syndicat des commerçants non sédentaires » percevra une subvention si les objectifs d'animation du marché sont mis en œuvre.

L'association « Plein centre » recevra en trois fois le montant de sa subvention, après présentation des réalisations en comité de pilotage. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'une subvention très importante, tant en volume qu'en objectifs. Dès le départ du projet, il avait été bien dit que l'aide financière de la mairie ne serait jamais « un chèque en blanc ». Il s'agira d'évaluer les résultats des différentes actions en termes de redynamisation du commerce de centre-ville.

« Les compagnons du vélo », nom générique du critérium, est une association qui contribue de façon très forte et positive à faire connaître la commune. Le montant de la subvention se veut proportionnel à cette contribution.

« Le fusil castillonnais » participe à des battus sur la commune. Le 20 juin prochain le « handball » fête ses 35 ans d'existence. Cette année l'équipe des filles enregistre de très bons résultats.

Le projet annuel du club de football « Mouliets athlétique club » se décline sur un territoire élargi où la commune de Castillon se retrouve en périphérie. Monsieur le Maire souligne que la commune est prête à faire un effort supplémentaire, en fonction des actions localisées sur le territoire de la ville (foot en salle, section de jeunes au collège, équipe féminine). Dans le cadre de la fusion en cours, l'extension de la couverture géographique ne facilite pas l'accès aux castillonnais. Dans l'attente de la mise en place d'activités sportives sur la commune, le montant de subvention proposé est équivalent à l'année passée.

La subvention proposée pour le « Rowing Club » est conditionnée à l'achat d'un bateau, sachant qu'aujourd'hui le club est pénalisé dans les compétitions par la vétusté de son matériel. Le club joue par ailleurs un rôle très apprécié dans l'accompagnement pédagogique de ses jeunes adhérents.

La subvention proposée pour le club de rugby « USC » est la même que l'an dernier. Le club enregistrant de bons résultats actuellement.

Monsieur Pierre Meunier demande si les associations qui occupent des locaux communaux payent ou non en plus leurs fluides ? Monsieur le maire répond que cela dépend. La situation est en effet hétérogène car elle est le fruit d'un historique. Un travail d'évaluation est en cours de réalisation dans les services pour lister tous les avantages en nature dont bénéficient les

associations castillonnaises. Il sera présenté aux élus lors d'un prochain conseil municipal. Cette démarche s'inscrit dans la cadre de la maîtrise des coûts de la commune. Une discussion sera ensuite nécessaire avec chacune des structures.

Monsieur le Maire se félicite que dans cette liste sont entrées de nouvelles associations. Comme chaque année un effort financier conséquent est réalisé par la commune. Un effort essentiel car en lien direct avec la vie du territoire.

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions indiquées ci-dessus sauf pour le comité des fêtes où le montant de la subvention est approuvé par 19 voix, les quatre élus de l'opposition s'abstenant** considérant que le montant de la subvention attribué en 2014 était déjà en baisse et que l'association a donné toute satisfaction lors des manifestations estivales de l'an dernier. Par ailleurs si la commune n'a pas vocation à s'immiscer dans les questions de gestion, elle peut faire un petit geste d'encouragement. Monsieur le maire répond qu'il sera possible de revoir cette subvention en fonction des projets.

## **MOTION**

---

### **MOTION CONTRE LE PROJET DE FERMETURE DE LA PERCEPTION DE CASTILLON-LA-BATAILLE ET POUR SON MAINTIEN**

Monsieur le maire constate que l'information informelle avec le « bouche à oreille » est toujours plus performante. Il raconte qu'il a d'abord reçu l'information de la fermeture de la perception de façon non officielle. Il a ensuite eu la possibilité de demander au sous-préfet qui était ce soir-là à la mairie s'il était au courant. Ce dernier lui a répondu par la négative. Et le lendemain le secrétariat de monsieur Dargenson, directeur régional des finances publiques, appelait la mairie pour un rendez-vous qui a eu lieu le 6 mai dernier où était officialisée la fermeture.

Cette fermeture est inacceptable pour le maire, qui a bénéficié très vite de nombreux soutiens. Il remercie monsieur Michel Jouanno, présent dans l'assemblée, d'avoir réagi aussi vite. Lui-même a écrit aux parlementaires de la gironde et au préfet expliquant que c'était une mauvaise décision qui avait été prise. Le député, Florent Boudié, a adressé dans les jours qui ont suivi un courrier au secrétaire d'Etat chargé du budget, Christian Eckert.

Le maire a écrit au nouveau président du conseil départemental, qu'il a aussi rencontré à la foire internationale de Bordeaux, et qui l'a assuré de son soutien, lui proposant de faire voter une motion départementale contre cette fermeture, dans une logique d'intérêt général.

Avant ce conseil municipal, le maire s'est réuni avec les deux anciens maires de Castillon, Michel Jouanno et Michel Holmière, souhaitant montrer que tous ensemble ils font front. Et c'est dans ce même état d'esprit qu'il propose aux élus du conseil municipal de voter la motion suivante :

« Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la décision unilatérale de l'administration fiscale représentée par son DRFIP de fermer la perception de CASTILLON LA BATAILLE au 1er janvier 2016. Il propose au conseil municipal de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal de Castillon la Bataille s'oppose à la fermeture de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural sur un territoire extrêmement fragilisé,

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques au 1er janvier 2016 engendrerait un préjudice de centralité pour la commune, chef-lieu de canton des Coteaux de Dordogne et pour ses habitants ;

Considérant les lourds investissements publics réalisés en 2000 pour l'accueil des bureaux de la perception en centre-ville, selon un cahier des charges validé par l'administration fiscale et le niveau des emprunts restant à courir jusqu'en 2020 (35.000 euros/an),

Considérant les emprunts réalisés par la commune pour accueillir les services de l'Etat et la perte de 13 000 euros de loyer qui ne sera plus versé en cas de fermeture de la trésorerie ;

Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels, a fortiori dans un contexte territorial castillonnais marqué par la précarité sociale ;

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu pour la présence du service public dans les territoires ruraux et que la commune de Castillon la Bataille ne peut pas être vidée de tous ses services publics de proximité, en particulier des services comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics des collectivités territoriales et des EPCI ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics, pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Réaffirme que la disparition de la trésorerie, service public de proximité en milieu rural, va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens ;
- Réitère son opposition la plus résolue à la fermeture du Centre des Finances Publique et exige le maintien de la Trésorerie à Castillon la Bataille. »

Monsieur Fernand Escalier confirme que le groupe d'opposition va voter cette motion. Il trouve cependant dommageable que le maire ne les ait pas informés dès qu'il en a eu connaissance.

Monsieur le Maire explique qu'il n'a pu commencer à communiquer qu'une fois que l'information lui avait été officialisée, soit après le 6 mai, date de la visite du directeur de la dgfip. Dès le 9 mai monsieur le Maire a contacté monsieur le député Florent Boudié qui avait été également saisi du problème par un courrier de l'opposition ce même jour. Il s'agit bien là de se serrer les coudes sans arrière-pensée politicienne.

Monsieur Fernand Escalier propose de faire circuler une pétition auprès de la population castillonnaise, et de soumettre cette motion aux autres communes concernées.

Monsieur le maire répète que rien n'est fait et que tout peut encore bouger. Il remercie Fernand Escalier pour son intervention et en profite pour saluer l'implication de Florent Boudié. Concernant la suite, le maire explique qu'il a l'habitude de travailler de façon concentrique, dans une logique de pression progressive. Les premiers concernés étant les Castillonnais, ensuite les communes aux alentours. La motion proposée ce soir va être adressée pour vote à l'ensemble des maires du canton. Les commerçants et notamment l'association « Plein Centre » se sentent aussi concernés, se veulent solidaires et souhaitent faire circuler une pétition. Le maire ajoute que ce dossier pourrait être porté au niveau départemental car Castillon n'est pas la seule commune concernée en Gironde aujourd'hui par une telle décision. Une fois de plus, l'idée n'est pas refuser toute réorganisation des services publics mais force est de constater qu'aucun diagnostic territorial n'a été réalisé. Monsieur le maire s'engage à tenir au courant les élus du conseil municipal des évolutions du dossier.

Madame Christine Jouanno demande si la fermeture de la perception de Castillon a été évoquée en bureau communautaire ? Le Maire répond qu'à sa connaissance rien n'a été dit. Depuis plusieurs années on assiste à des transferts de dossiers (Ustom, Cdc Castillon-Pujols) de la trésorerie de Castillon vers la trésorerie de Rauzan pour le maintien d'activités. Jacques Breillat rappelle qu'il ne demande pas la fermeture d'autres perceptions. Mais à partir du moment où de lourds investissements d'aménagement ont été réalisés par la commune, la trésorerie de Castillon doit rester ouverte. Une autre question concomitante se pose concernant les efforts consentis sur un territoire. Et on peut considérer que la commune de Castillon la Bataille a fait des efforts substantiels, en supportant la fermeture de la piscine et l'implantation de l'aire des



gens du voyage. Des retours doivent être légitimement attendus. Pour le maire, notre vocation de centralité n'est pas négociable, plus encore pour une commune comme Castillon la Bataille qui ne dispose pas de foncier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette motion.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

-Monsieur le maire informe qu'il a validé la carte scolaire pour la prochaine rentrée. Pas de modification du nombre d'enseignants, ni de nomination.

-Monsieur le maire informe les élus de l'arrivée à mi-temps dans les services de madame Marie-Laure Crouzier. Elle travaillera sur les questions de communication et sur les dossiers qui nécessitent une collaboration territoriale élargie. Si on veut pouvoir peser sur le système institutionnel, il faut pouvoir intervenir à tous les niveaux de façon forte et réactive.

**La séance est levée à 21h00.**